

Coopérer aujourd'hui n° 53

► Philippe Lavigne Delville (Gret)

Prendre au sérieux les pratiques des développeurs : une étape nécessaire de l'analyse critique des interventions des ONG ?

Les analyses critiques de projets de développement sont utiles et nécessaires, pour faire avancer la connaissance des enjeux du développement et pour stimuler la réflexivité des développeurs sur leurs pratiques. Pour autant, peut-on faire l'analyse critique de projets de développement, sans vraie enquête, en refusant de prendre en compte ce qu'est la pratique du développement, et d'analyser sérieusement les pratiques des développeurs et leurs représentations ? À travers deux exemples, ce texte argumente que non.

Table des matières

TABLE DES MATIERES.....	1
SYNTHESE.....	3
INTRODUCTION.....	5
I. LA CONNAISSANCE DES LOGIQUES SOCIALES EST-ELLE LE SEUL CRITERE DE PERTINENCE ET DE « PROFESSIONNALISME » ?.....	7
1. L'AFDI : une disqualification <i>a priori</i> sans fondement empirique.....	7
2. Le BELACD : la connaissance des logiques sociales est-elle le seul critère de « professionnalisme » ?.....	9
II. PEUT-ON REFUSER AUX INTERVENANTS DE DEVELOPPEMENT LE BENEFICE DE L'ENQUETE ?.....	13
1. Alizés Électrique, un projet illustratif d'une logique « technico-gestionnaire » ?	14
2. Un parti pris d'asymétrie entre acteurs.....	16
III. POURQUOI L'ECHEC ? PRODUIT DE L'HISTOIRE OU RESULTAT NECESSAIRE D'UNE CONCEPTION « TECHNICO-GESTIONNAIRE » ?.....	20
1. Les projets de développement ont une histoire.....	20
2. Les projets comme constructions sociotechniques.....	24
3. Les limites de l'anthropologie comme discours.....	25
IV. CONCLUSION.....	25
BIBLIOGRAPHIE.....	28

*Prendre au sérieux les pratiques des développeurs :
une étape nécessaire de l'analyse critique des interventions des ONG ?*

Synthèse

Le développement, et les ONG en particulier, sont l'objet de nombreuses critiques de la part des sciences sociales : le système d'aide est un instrument de gestion des rapports Nord-Sud, un système de domination ; c'est un instrument de dépolitisation qui cache sa visée politique derrière une apparente neutralité technique et les fortes contraintes des règles de mise en œuvre de l'aide ; les développeurs agissent dans une ignorance forte des logiques sociales, économiques et politiques des acteurs locaux, et imposent, volontairement ou inconsciemment, leurs schémas et visions. Les ONG n'échappent pas à ces logiques, quoi qu'elles en disent : elles sont partie intégrante du système d'aide ; elles sont porteuses elles aussi de visions normatives fondées sur des compréhensions partielles et biaisées des réalités sur lesquelles elles agissent ; elles se substituent à l'État dans la fourniture de services essentiels ; elles sont instrumentalisées par les bailleurs de fonds du fait de leur dépendance financière.

Globalement, ces critiques sont argumentées et souvent justifiées. Elles doivent être prises au sérieux par les développeurs et les ONG en particulier, et contribuer à les faire réfléchir sur leur positionnement et leurs pratiques. On ne saurait donc trop se réjouir de la multiplication des travaux de recherche sur les ONG, ce qui devrait contribuer à « *réduire les préjugés encore mal maîtrisés qui exposent les ONG à l'enchantement naïf et au dénigrement commode, aux facilités de la consécration et aux délices douteux de la stigmatisation* », comme le dit l'introduction d'un numéro récent de la Revue Tiers-Monde.

Pourtant, à côté d'analyses rigoureuses et novatrices, certaines publications, émanant pourtant de chercheurs en sciences sociales réputés, cachent mal une absence d'enquête réelle, ou des préjugés biaisant fortement l'analyse. La spécificité des contextes et des histoires est niée, au profit d'un discours général plaqué sur des réalités variées. Les développeurs en tant qu'individus concrets, leurs représentations, leurs pratiques, leur réflexivité, les configurations développementistes précises, et même les effets concrets des actions sur les populations : tout cela disparaît au profit d'un discours général sur l'action « du projet », où les schémas interprétatifs *a priori* sur les ambivalences de l'aide et ses effets pervers et déstructurants, ou sur la méconnaissance des réalités locales, semblent remplacer l'analyse empirique.

Ce texte décortique deux publications récentes, représentatives de ce cas de figure. Dans l'une, on a une critique des ONG construite sur un matériau limité ou quasi-inexistant. Dans l'autre, l'auteur a réalisé de courtes enquêtes de terrain sur le projet analysé, mais avec des *a priori* forts, des choix méthodologiques assez surprenants, et une logique de démonstration d'une thèse *a priori* donnant une lecture sélective et une interprétation au final très discutable. Dans les deux cas, les postulats de départ (la méconnaissance des populations par les intervenants, les rapports de domination inhérents au système d'aide et le « kit technico-gestionnaire » imposé par les développeurs, certes globalement justes à un niveau très général) servent de démonstration, les cas étudiés ou prétendument étudiés ne servant finalement que de prétextes, les éléments permettant de mettre la thèse à l'épreuve étant ignorés ou disqualifiés *a priori*.

*Prendre au sérieux les pratiques des développeurs :
une étape nécessaire de l'analyse critique des interventions des ONG ?*

Loin de convaincre, la critique s'effondre et passe même à côté de questions importantes pour la compréhension de ce qu'est l'action de développement.

Le plus surprenant est que ces deux textes émanent de chercheurs réputés, qui semblent ne pas considérer que le développement est un objet de recherche légitime, qui justifie des mêmes exigences conceptuelles et méthodologiques que leurs sujets habituels, et non un sujet de second rang, où l'on peut se contenter d'analyses *a priori*, et où la compétence de chercheur et la connaissance des sociétés locales suffisent à produire des analyses.

Les représentations et les pratiques des ONG ne méritent-elles pas d'être prises au sérieux, dès lors que l'on prétend analyser des projets de terrain ? La critique n'est-elle pas d'autant plus forte qu'elle est crédible ? La diversité des configurations et des pratiques au sein du monde du développement n'est-elle pas un objet de recherche légitime ? Ceci interroge tant les sciences sociales dans leur rapport au « développement » que les praticiens.

Prendre au sérieux les pratiques des développeurs : une étape nécessaire de l'analyse critique des interventions des ONG ?

Ph. Lavigne Delville¹

INTRODUCTION

Le développement, et les ONG en particulier, sont l'objet de nombreuses critiques de la part des sciences sociales : le système d'aide est un instrument de gestion des rapports Nord-Sud, un système de domination, qui prolonge la domination coloniale et vise principalement à étendre le règne du marché ; c'est un instrument de dépolitisation qui cache sa visée politique derrière une apparente neutralité technique et les fortes contraintes des règles de mise en œuvre de l'aide ; les développeurs agissent dans une ignorance forte des logiques sociales, économiques et politiques des acteurs locaux et imposent, volontairement ou inconsciemment, leurs schémas et visions ; ils agissent en court-circuitant les institutions locales, et favorisent l'émergence de courtiers locaux du développement entrant en concurrence avec les pouvoirs locaux, contribuant à déstructurer les rapports sociaux locaux. Pour toutes ces raisons, les interventions de développement suscitent des jeux d'acteurs complexes et des instrumentalisation réciproques, provoquant fréquemment des conflits et des effets pervers. Les ONG n'échappent pas à ces logiques, quoi qu'elles en disent : elles sont partie intégrante du système d'aide ; elles ont aussi un positionnement ambigu par rapport à l'État et au pouvoir ; elles sont porteuses elles aussi de visions normatives fondées sur des compréhensions partielles et biaisées des réalités sur lesquelles elles agissent ; elles se substituent à l'État dans la fourniture de services essentiels ; elles sont instrumentalisées par les bailleurs de fonds du fait de leur dépendance financière. Pour toutes ces raisons, elles peuvent aussi être, bon gré mal gré, des instruments du contournement de l'État et du néolibéralisme.

Globalement, ces critiques sont argumentées et souvent justifiées. Elles doivent être prises au sérieux par les intervenants, et les ONG en particulier, et contribuer à les faire réfléchir sur leur positionnement et leurs pratiques : avoir une conscience claire des ambiguïtés structurelles de l'aide et des risques d'effets pervers de son action, avoir une réflexion critique

¹ Anthropologue, Directeur scientifique du Gret, chercheur associé à l'UR IRD-REFO « Réformes foncières, politiques publiques, logiques d'acteurs ». E-mail : lavignedelville@gret.org.

sur ses propres pratiques, devraient être partie intégrante de l'éthique de la coopération non gouvernementale. Pour cela, lire et méditer la littérature critique sur le développement sont indispensables.

Pourtant, si les critiques ci-dessus sont justes à un niveau global, elles ne rendent pas compte de la diversité des situations, des positionnements, des pratiques concrètes. Si certaines actions tombent totalement sous le coup de ces analyses, d'autres, sans toujours totalement échapper aux ambiguïtés structurelles de l'intervention sociale, ont un positionnement institutionnel sain et produisent des effets largement positifs. Bien plus, à côté de recherches apportant des éclairages novateurs sur la construction des logiques de l'action, la culture développementiste et les raisons de la réussite ou de l'échec (Dauvin et Siméant, 2002 ; Atlani-Duault, 2005 ; Mosse, 2005), on rencontre aussi trop souvent des analyses rapides ou superficielles, où la démonstration cache mal des postulats idéologiques ou une insuffisante construction de l'objet, où le matériau empirique est faible ou bien fortement orienté, où les idées générales semblent remplacer l'analyse empirique rigoureuse.

La spécificité des contextes et des histoires est niée, au profit d'un discours général plaqué sur des réalités variées. Les développeurs en tant qu'individus concrets, leurs représentations, leurs pratiques, leur réflexivité, les configurations développementistes précises, les effets concrets des actions : tout cela disparaît au profit d'un discours général sur l'action « du projet », où les schémas interprétatifs *a priori* sur les ambivalences de l'aide et ses effets pervers et déstructurants ou sur la méconnaissance des réalités locales, semblent remplacer l'analyse empirique. Le discours l'emporte sur l'analyse des contextes, des acteurs, des pratiques.

Je voudrais ici illustrer ce propos en analysant deux articles récents, tirés de deux dossiers de revue, celui sur la « professionnalisation des ONG » (Le Naélou et Freyss dir., 2005, Revue Tiers-Monde) et celui sur « les ONG à l'heure de la 'bonne gouvernance' » (Autrepart n°35, 2005). Ces deux articles me semblent d'autant plus intéressants à analyser qu'ils émanent tous deux de chercheurs reconnus, dont les écrits sur leurs objets de recherche habituels font autorité. Je discuterai ces articles à partir du point de vue spécifique qui est le mien, celui d'un anthropologue du développement travaillant en « participation observante » au sein d'une ONG professionnelle de développement, et pratiquant, parallèlement à une activité de recherche, l'expertise et l'accompagnement d'acteurs opérationnels dans l'analyse de leurs pratiques et la capitalisation de leurs expériences².

² Je remercie Laetitia Atlani-Duault, Bernard Gay, Pierre-Yves Le Meur et Jean-Pierre Olivier de Sardan pour leurs commentaires sur une première version de ce texte. Les analyses proposées ici n'engagent bien sûr que moi.

I. LA CONNAISSANCE DES LOGIQUES SOCIALES EST-ELLE LE SEUL CRITERE DE PERTINENCE ET DE « PROFESSIONNALISME » ?

Mettant en perspective les logiques sociales des paysans Sara du sud du Tchad et l'action de deux ONG intervenant dans cette région, Claude Arditì constate que « *développeurs d'hier et ONG actuelles, qui « conseillent » les paysans afin qu'ils deviennent plus professionnels, ont en commun une absence totale de désir de connaissance des sociétés locales* » (Arditi, 2004 : 841) et se demande avec ironie, dès le titre de son article, si l'on n'a pas là « *des paysans plus professionnels que les développeurs ?* ». Il propose en une douzaine de pages une brillante synthèse des stratégies paysannes de ces paysans, montrant que la finalité sociale de la production n'est pas l'accumulation de richesse, du fait d'un « *ethos de la consommation immédiate intimement lié à une exigence de redistribution à laquelle sont soumis les riches* » (idem : 844). Cette lumineuse mise en perspective permet à l'auteur de critiquer les postulats et les modes d'action des développeurs, et en particulier de deux ONG, l'AFDI, ONG des agriculteurs français, et le BELACD, ONG tchadienne d'épargne-crédit.

1. L'AFDI : une disqualification *a priori* sans fondement empirique

L'AFDI, ONG des agriculteurs français, intervient dans le sud du Tchad sur des actions en matière de culture attelée. Arditì met en question le fait que le dialogue entre paysans français et paysans tchadiens puisse se passer spontanément vu la différence de contexte et de modes de production, et la possibilité d'un « partenariat » : les premiers « *bien que nés et ayant acquis la connaissance de leur métier dans un pays tempéré, dans lequel on pratique le plus souvent une agriculture mécanisée sur de grandes superficies, grosse utilisatrice d'engrais, de crédits bancaires et de subventions européennes, disposeraient ipso facto d'un savoir universel leur donnant spontanément la possibilité de communiquer avec des paysans des tropiques, qui travaillent de petites surfaces à la houe et plus rarement à la charrue, dans un environnement économique peu favorable, et de leur apporter une aide immédiatement efficace* » (idem : 858, souligné par moi). L'observation est incontestable. Mais qui prétend cela aujourd'hui ? Peut-être l'AFDI à son origine, mais cela fait longtemps que – à des degrés divers selon les régions – cette ONG s'interroge sur ses pratiques, a questionné le postulat d'une communication directe et spontanée de paysan à paysan, et formule sa finalité et ses modes d'actions de façon un peu plus subtile. Ses différents groupes locaux sont évidemment à des degrés divers de réflexion, peut-être celui qui intervient dans le sud du Tchad n'est-il pas le plus avancé mais en tout cas imputer cette vision à l'AFDI en général n'a aucun sens.

Par ailleurs, tout le monde sera d'accord avec l'auteur lorsqu'il affirme que les visions en termes de « professionnalisation de l'agriculture », si elles se traduisent par un transfert pur et simple d'un modèle français d'organisation, n'ont guère de sens. Si ce type de vision a pu être à l'origine porté par certains promoteurs du thème de la « professionnalisation », cela fait plus de dix ans que des réflexions critiques sur ce concept et les modes d'intervention dans ce sens

ont lieu, au sein de l'AFDI et ailleurs³. Les conceptions et les pratiques ont aujourd'hui largement évolué et une analyse sérieuse aurait au moins pu étudier l'évolution des idées et des pratiques sur ce thème, quitte à argumenter que ce n'est pas assez ou que cela ne répond pas aux problèmes de fond. De plus, constater l'inanité d'un transfert de « modèle » ne suffit pas à disqualifier tout appui à l'organisation des producteurs ou tout échange. Les contre-exemples sont multiples, au Nord et au Sud⁴. Dès lors, la critique, si elle peut être justifiée dans un cas précis, peut-elle faire abstraction d'une analyse empirique des conceptions et des pratiques dans la mise en œuvre de ces échanges ?

Mais, tout en affirmant (sans doute globalement à juste titre⁵) que « *la plupart des acteurs, étatiques ou non, qui sont intervenus dans le sud du Tchad ont jusqu'à présent manifesté une incompétence totale (procédant d'une indifférence) face à la nécessité [souligné par moi] de comprendre les comportements des paysans et leurs motivations, leurs référents culturels et leur histoire* » (idem : 844), Arditi a exactement la même attitude vis-à-vis de l'ONG comme objet d'étude. Les deux pages qu'il consacre à l'AFDI⁶ sont remarquables de généralités. Alors même qu'il critique le positionnement global de cette ONG, il ne nous dit rien de l'histoire de l'AFDI, de l'évolution de sa pensée, des éventuelles différences entre AFDI régionale (l'AFDI est organisée en structures régionales, autonomes dans leurs stratégies et leurs actions) et du positionnement de la section qui intervient au Tchad, ni de l'évolution de la réflexion sur la question de la professionnalisation et des débats qui l'ont scandé depuis une bonne dizaine d'années. Pire : la seule information concrète donnée par Arditi dans l'article sur les actions concrètes de l'AFDI dans le sud du Tchad se limite à... « *l'AFDI, qui est présente dans le sud du Tchad pour appuyer les actions en matière de traction animale* » (idem : 857). Avec de telles bases, peut-on sérieusement prétendre analyser la question de la professionnalisation des ONG « *à travers le prisme de la pertinence et de l'efficacité des diverses actions de développement mises en œuvre par des ONG* » (idem : 842) ? Il est possible que l'AFDI régionale intervenant dans le sud du Tchad le fasse d'une façon paternaliste et déplacée ; que son action vise à promouvoir des logiques d'intensification par la

³ Au sein de l'AFDI, au sein d'Inter-réseaux, qui promeut une réflexion sur les modes d'appui au développement rural et aux organisations paysannes, au sein d'un groupe de travail sur ce thème initié par le Ministère des Affaires Étrangères fin des années 1990 à partir d'une série d'évaluations de projets d'appui à la professionnalisation, etc.

⁴ J'ai personnellement assisté à des débats passionnants entre responsables d'associations cotonnières du Sud Mali et responsables paysans français de Loire-Atlantique, sur les enjeux du contrôle qualité et sur la façon dont les producteurs laitiers de la Cana (coopérative agricole de Loire-Atlantique) avaient réussi une vingtaine d'années avant à obtenir une transparence sur les contrôles qualité de la laiterie, empêchant les notations arbitraires, systématiquement défavorables aux producteurs syndiqués. Je puis témoigner que, malgré la différence de contexte, cela faisait sens pour les cotonniers maliens, confrontés à des problèmes de classement du coton par la compagnie malienne des textiles !

⁵ Même si le « professionnalisme » des paysanneries (leur maîtrise de leur écosystème, la cohérence et les performances de leurs systèmes de production, leur capacité d'adaptation dans des contextes économiques et politiques difficiles) est effectivement démontré depuis plusieurs décennies, ce n'est qu'avec l'intégration des analyses de systèmes agraires dans les études d'agronomie que cette connaissance des logiques paysannes s'est diffusée, partiellement, dans la culture développementiste. La question de la finalité sociale de la richesse, la rationalité des logiques d'accumulation ou de destruction de surplus, longuement étudiées par les anthropologues, sont effectivement moins connues, voire carrément ignorées, dans le milieu des développeurs.

⁶ Sans que l'on sache s'il a lui-même enquêté sur ce cas, et avec pour seule référence un mémoire de DESS (Ghestem, 2003) qui porte sur un stage auprès de l'AFDI Aquitaine, qui travaille avec... le Bénin. Mémoire qui de plus propose une analyse construite mais mesurée des contradictions du modèle AFDI, souligne la diversité des pratiques entre régions, cite une étude demandée en 2002 par l'AFDI nationale sur la qualité de la relation avec ses partenaires du Sud, et reconnaît que ceux-ci ont une vision positive des échanges (p.53).

culture attelée, déphasées par rapport aux écosystèmes et aux logiques paysannes⁷. Mais encore eut-il fallu le démontrer empiriquement, à partir d'un minimum d'enquêtes et de description et, si l'enjeu est bien « la pertinence et l'efficacité », vérifier si cela produit des effets négatifs pour les paysans Sara ou si, au-delà des décalages, leurs modes de réinterprétation de l'offre leur permettent finalement d'en tirer profit (comme pour l'exemple de la culture attelée cité en note).

2. Le BELACD : la connaissance des logiques sociales est-elle le seul critère de « professionnalisme » ?

Le second cas « étudié » par Arditi porte sur le BELACD, structure tchadienne d'épargne et de crédit. On a dans ce cas un plus de précisions sur les modes opératoires : une rapide description du modèle, issu des Caisses Desjardins au Québec ; la liste des zones d'intervention ; des résultats en termes de volume d'épargne et de crédit. Arditi (comm. pers.) connaît en effet le BELACD pour avoir fréquemment rencontré son action au cours de ses missions de recherche (qui portaient sur d'autres sujets) ; il a lu une partie de sa littérature grise. Sa critique essentielle porte là aussi sur l'absence de connaissance des paysans, avec les arguments suivants : l'étude de milieu – dont il ne nous dit pas comment elle a été faite et ce qu'elle contient – ne fournit « *en réalité aucune information qui permette d'apprécier les chances de réussite d'une action de ce type ! En effet, ces observations ne concernent aucune société particulière et ne permettent en aucun cas d'apprécier, même de manière superficielle, en l'absence de toute référence à la stratification sociale, quelles catégories de la population seront concernées par les actions et les effets attendus* ». Elle ne fait « *référence à aucun travail anthropologique sur les sociétés locales ni, en particulier, à la place et à la fonction qu'y joue l'argent* » (Arditi, 2004 : 860). Par ailleurs, les critères d'évaluation de l'ONG se limitent au taux de pénétration (c'est-à-dire au pourcentage de clients par rapport à la clientèle potentielle dans une zone donnée). « *Une évaluation externe, réalisée par les professionnels ne se contenterait pas d'étudier l'« impact » du projet en termes quantitatifs mais s'intéresserait en particulier aux utilisations réelles du crédit, qui sont sans doute fort différentes de celles qui sont mentionnées pour obtenir le crédit. L'analyse de ces dérives, qui caractérisent toute opération de développement, est en général riche d'enseignements sur les besoins réels de crédit des emprunteurs. L'existence de ce problème et de nombreux autres, constatés par un observateur externe, est systématiquement minimisée par le BELACD car ils seraient liés à « une mentalité archaïque » qu'il espère transformer rapidement, discours récurrent chez les développeurs* » (idem : 861). Or, justement, les résultats sont différents selon les régions et les plus faibles taux d'épargne s'observent en pays Sara, et on peut penser que « *la majeure partie des revenus du coton est sans doute rapidement dépensée sur les marchés hebdomadaires en achats divers (vêtements, biens manufacturés, etc.), mais surtout consommée de manière collective sous forme de nourriture et de boissons (le plus souvent alcoolisées)* » (idem : 861). « *On peut s'étonner de ce que cette faible capacité d'épargne, connue depuis longtemps, n'ait pas suscité davantage de réflexions de la part de ceux qui mettent en œuvre ces programmes, comme si les représentations et les comportements vis-à-vis de l'argent étaient universels et n'étaient affectés ni par la culture ni par l'histoire* » (idem : 861-862).

⁷ On connaît depuis le colloque « Maîtrise de l'espace agricole et développement Afrique tropicale » de 1978 des exemples de « détournement » d'actions d'intensification par la culture attelée en stratégies d'extension des surfaces cultivées et d'extensification des pratiques culturales ont été observées en Afrique de l'Ouest (coll., 1978).

L'argument semble incontestable. Il pose cependant des questions de trois ordres :

Le premier porte sur ce qu'est la question du professionnalisme, c'est-à-dire finalement des cadres conceptuels et méthodologiques reconnus au sein d'un secteur professionnel et de leur inégale maîtrise au sein de ses membres. Arditi semble faire de la connaissance fine de sa clientèle le critère essentiel du professionnalisme. C'est sans doute souhaitable d'un point de vue des usagers, mais est-ce vrai, en termes de sociologie des professions ? Au sein d'un secteur professionnel donné, les critères de professionnalisme renvoient aux conceptions et pratiques reconnues comme telles, à un moment donné, dans ce secteur. Avec d'inévitables biais disciplinaires : reproche-t-on aux ingénieurs du génie rural de n'être pas professionnels s'ils ne deviennent pas sociologues ? Non, tout au plus d'être enfermés dans une vision disciplinaire étroite de leur métier, et de ne pas prendre en compte le fait qu'ils agissent dans des espaces sociaux et socialisés. Ce qui est discutable est ici le *contenu* que la profession donne à sa définition du professionnalisme et non son *existence*. Revenons à la microfinance : cela fait seulement une petite dizaine d'années que la question des décalages entre usages affirmés et usages réels du crédit est connue dans le jeune secteur de la microfinance (qui a moins de 20 ans) et moins encore qu'elle est intégrée dans les outils de suivi de clientèle⁸. Reprocher au BELACD, apparemment sur la base d'une étude de 2002 [Husson, 2002], de ne pas l'avoir intégrée, est donc discutable dès lors que les documents de référence du secteur datent de cette même période : on sait que la diffusion de l'innovation prend du temps. Tout au plus, peut-on penser – à juste titre – qu'un souci plus affirmé du rôle du crédit pour leurs clients et/ou un mécanisme de « feed-back » plus efficace, aurait pu les amener à découvrir ce décalage plus tôt, de façon autonome. Cela questionne effectivement leur représentation de la microfinance et des économies familiales, mais renvoie plus largement aux représentations dans le secteur professionnel en question.

Si l'adéquation des produits offerts à la clientèle et les enquêtes de satisfaction font aujourd'hui normalement partie des références professionnelles du secteur, ce n'est effectivement pas le cas pour l'analyse socio-anthropologique des finalités sociales de la richesse chez les clients. Si une telle impasse a des incidences négatives fortes sur l'adéquation de l'offre, on peut effectivement en faire le reproche, qui renvoie dès lors au secteur professionnel et non pas seulement à un seul de ses membres. Mais ces conséquences négatives sont-elles avérées ?

C'est mon second point, celui du rapport entre représentations, pratiques et effets des pratiques. Toute intervention externe porte une vision normative, plus ou moins explicite et rigide, plus ou moins fortement décalée par rapport aux réalités et qui structure la façon de lire ces réalités et d'agir dessus. C'est un constat de base de l'anthropologie du développement (Olivier de Sardan, 1995), et cela vaut plus largement pour toute intervention sociale, toute politique publique, au Nord comme au Sud. C'est une question de « référentiel », disent les spécialistes des politiques publiques, c'est-à-dire de représentation du problème à traiter, issue « *d'un processus cognitif visant à comprendre le réel en réduisant sa complexité et d'un processus prescriptif permettant d'agir sur le réel* » (Muller, 1990 : 63). L'anthropologue a le droit d'être choqué par le fait que les agents du BELACD jugent « archaïques » les

⁸ Cf. Bousso et al, 1997, p.23-27, autour de la notion de fongibilité du crédit (quel que soit l'objet déclaré, l'argent passe de toute façon par la trésorerie familiale). C'est à partir de 2000 (en anglais), 2001 (en français), que les outils méthodologiques intègrent l'analyse de l'utilisation du crédit partant du constat du décalage entre objet annoncé et usage réel (cf. Cohen, 2001).

comportements de consommation et de destruction de surplus des paysans, je le serais aussi⁹. Mais, dès lors que le sujet de l'article n'est pas une sociologie des professions au sein des ONG ou de la microfinance mais celle de « *la pertinence et de l'efficacité des diverses actions de développement mises en œuvre par des ONG* » (Arditi, 2004 : 842), ce simple constat apporte-t-il quelque chose ? Dès lors qu'un certain décalage entre les discours institutionnels justifiant l'intervention et les réalités locales existe toujours, la question principale n'est-elle pas celle des pratiques effectives et de ce qu'elles produisent ? La question des représentations n'ayant d'intérêt par rapport à la question de l'efficacité que dans la mesure où ces représentations structurent des actions à effet pervers avéré : après tout, les clients du BELACD se moquent sans doute bien des justifications théoriques que cette ONG se donne et ils ont bien raison. Si les crédits sont destinés aux femmes, qui ne sont pas (ou pas de la même façon) dans ces logiques de destruction de surplus, et qu'ils leur permettent de réguler leur trésorerie et de développer leur activité économique et l'atteinte autonome de leurs objectifs sociaux ; si les crédits de campagne permettent aux petits paysans de sécuriser leur production et leur revenu, et d'avoir ainsi plus de surplus à détruire et de bière à boire, satisfaisant ainsi mieux leurs logiques sociales, le fait que l'ONG reste dans une illusion en imaginant un usage productif du crédit est-il vraiment porteur d'effets pervers ? En d'autres termes, au-delà du fait qu'il choque l'anthropologue, ce décalage entre discours professionnel et réalités (et même cette méconnaissance des clients par les agents, si c'est le cas) est-il un réel problème pour les paysans Sara et si oui, en quoi ? Après tout, cette ignorance de la part de l'intervenant ne favorise-t-elle finalement pas la liberté des paysans Sara à affecter le crédit, à quoi bon leur semble, dans un malentendu peut-être choquant sur le principe mais finalement productif ?

De tels effets pervers sont possibles : on connaît de nombreux cas où la logique de la « caution solidaire », en fait largement imposée, provoque des conflits locaux en cas de problème de remboursement d'un membre du groupe ; là où l'offre de crédit s'étend, des problèmes de surendettement peuvent apparaître ; étudiant le cas du PPCR au Burkina Faso, Marzin et Tassebedo [2005] montrent que, en cas de crise, la contradiction entre les logiques locales du crédit et de la solidarité et celle de l'institution de microfinance s'exacerbe, induisant une crise de remboursement du fait que la collectivité attend un allègement de la charge de remboursement. Mais encore faut-il analyser et démontrer ces effets pervers, et pas seulement les postuler.

De fait, il ne suffit pas d'affirmer que, contrairement aux souhaits du BELACD, les paysans Sara ne sont pas dans une logique d'accumulation et de maximisation du profit, pour démontrer qu'une offre d'épargne et de crédit n'a pas d'utilité pour eux ou induit nécessairement des effets pervers. Les sciences sociales ont largement montré la capacité des acteurs locaux à utiliser de façon stratégique les propositions des développeurs, à la détourner et se la réapproprier, à l'intégrer de façon sélective en fonction de leurs logiques et de la gamme des solutions à leur disposition¹⁰. Si l'on veut vraiment analyser l'impact d'une offre de crédit, il faut analyser les représentations et les pratiques des clients, la façon dont ils intègrent l'offre nouvelle dans leurs stratégies d'épargne et de recours au crédit (à côté des prêts familiaux, des emprunts de solidarité, des crédits de campagne, des éventuels recours à

⁹ Cela mériterait tout de même plus qu'une simple affirmation : est-ce le cas des agents de base ? Des responsables éloignés du terrain ? Est-ce un discours privé ou institutionnel ?

¹⁰ « L'offre nouvelle apportée par l'intervention ne vient pas combler un vide, elle va s'insérer dans un ensemble préexistant, élargissant la gamme des choix. En fonction des caractéristiques de cette nouvelle offre, par rapport à ce qui préexiste, les acteurs vont, en fonction de leur situation et de leurs propres critères de choix, faire évoluer leurs stratégies et modifier leur façon de recourir à telle ou telle solution » (Lavigne Delville, 2002 : 1). Sur ces processus de réappropriation sélective, cf. Olivier de Sardan, 1995.

l'usure, etc.), la façon dont ils gèrent les règles du jeu qui leur sont proposées ou imposées. Et pour cela, entrer un minimum dans l'analyse des produits offerts (montants, dates, modes de remboursements, taux d'intérêt, etc.), des règles du jeu proposées par l'intervenant (modalités d'octroi du crédit, systèmes de caution, modalités de remboursement, etc.), des pratiques effectives des agents de crédit (qui peuvent être significativement différentes de la norme, avec des conséquences positives ou négatives pour les clients). Il faut aussi analyser la façon dont se jouent les interactions concrètes entre ces acteurs (agents, éventuels responsables de caisses locales, différents types de clients) et la façon dont les différents types d'utilisateurs perçoivent l'offre et ses modalités et arrivent, plus ou moins facilement et complètement, à les réinterpréter et les détourner à leur profit. Prendre au sérieux les logiques sociales de la richesse et leurs variations locales est évidemment indispensable – et Arditì a évidemment totalement raison sur ce point –, mais est insuffisant.

Or, si Arditì reproche au BELACD de ne pas analyser les effets réels de son intervention, il ne le fait pas davantage et se contente d'un discours général, *a priori*, qui fait lui aussi fi des différenciations sociales intra-locales (genre, niveau socio-économique, etc.) à travers les usages différenciés de l'épargne et du crédit, et de la place accordée par les différents types d'acteurs locaux aux formes d'épargne et de crédit proposées par le BELACD par rapport aux autres formes existantes. Éléments qui, seuls, permettraient de conclure sur les effets de l'offre¹¹.

Le troisième point, qui découle de ceci, porte sur les rapports entre connaissance préalable et pertinence de l'action. Je conviens volontiers avec Arditì que le seul taux de pénétration (par ailleurs un bien vilain terme) est un indicateur très limité pour appréhender l'intérêt des paysans pour l'offre de crédit¹² et qu'une connaissance plus fine des logiques économiques familiales et individuelles est utile. Pour autant, une analyse approfondie préalable est-elle indispensable ? Choquante pour un anthropologue dont le métier est de faire de telles analyses approfondies, cette question ne mérite pas moins d'être prise au sérieux. La microfinance se fonde sur des montants faibles, calés par des enquêtes légères sur les activités économiques, et une adaptation progressive de l'offre, ce qui permet d'une part de répondre aux besoins des acteurs moyens/pauvres (ceux qui ne sont pas forcément dans une logique de destruction de surplus...), et d'autre part d'éviter les décalages majeurs. Diverses études d'impact (Benkirane, 2003 ; Danel et Robinne, 2007), réalisées à la demande du Gret sur ses projets, montrent que cela fonctionne pas trop mal, voire même bien.

D'un point de vue de sciences sociales, le postulat est que seule une connaissance anthropologique approfondie permet une action pertinente. Ma culture anthropologique me pousserait à soutenir ce point de vue, sur le principe, mais force m'est de reconnaître que, d'un point de vue opérationnel, il n'est pas totalement validé : un apport de sciences sociales est incontestablement utile, mais un calage initial cohérent, à partir d'une analyse des activités

¹¹ Les arguments sur le faible taux d'épargne, qui sont un élément clé de sa démonstration, relèvent du même postulat *a priori* : Arditì juge faibles les montants collectés, citant le chiffre de 6 % de revenus. Or, aucun acteur sérieux de la microfinance ne prétend collecter l'ensemble de l'épargne, et ce chiffre n'est pas si dérisoire que cela vu le faible niveau de vie (le taux d'épargne des ménages en France est de l'ordre de 10 %...) et le fait que ce n'est sûrement pas la seule forme d'épargne des individus. Par ailleurs, il reconnaît lui-même une forte progression des volumes collectés, de 126 millions de FCFA en 1993 à 200 millions en 1997 (du fait d'une augmentation du prix du coton) (idem : 860), ce qui cadre mal avec l'hypothèse d'une inadéquation radicale de l'offre...

¹² Même si avoir en 15 ans 35 clubs de base, 22 000 membres et toucher une famille sur cinq (Huchon, 2002 : 7) est loin d'être négligeable...

économiques et des besoins de financement¹³ et une capacité d'ajustement par essais-erreurs, permettent d'atteindre une adéquation (Korten, 1980) suffisante, sinon optimale, sans avoir nécessairement besoin de connaître le cœur des logiques des clients. Là encore, la critique de principe des lacunes de l'étude de milieu n'a de sens que confrontée aux effets pervers effectifs découlant de ces lacunes. Par ailleurs, le taux de pénétration peut être un outil de pilotage assez efficace, s'il permet de s'interroger sur sa diversité d'une zone à l'autre et ses variations dans le temps, et de susciter en cas de besoin des études plus approfondies, permettant par exemple de mettre à jour ces variations de logiques économiques entre groupes socio-ethniques.

Ajoutons un dernier point d'étonnement sur les dispositifs institutionnels : à lire l'article d'Arditi, le BELACD semble en première ligne sur la gestion du crédit. Pourtant, le mémoire qu'il cite (Huchon, 2002) explique très clairement (p.24) que, si le BELACD en a bien été à l'origine, celui-ci est géré par des Clubs d'Épargne et de Crédit, sous le chapeau d'une Union des Clubs d'Épargne et de Crédit (UCEC), faisant de celle-ci une « banque paysanne sur principes coopératifs » (p.27) pilotée par des bénévoles paysans et un seul salarié, le BELACD n'ayant plus qu'un rôle d'appui. Ce n'est pas la même chose ! En effet, si les effets pervers de la méconnaissance avancés par Ardit étaient aussi massifs, ils seraient autant dus aux paysans responsables de l'UCEC qu'aux agents du BELACD... ce qui serait surprenant ou en tout cas à expliquer, invoquer les préjugés des techniciens de l'ONG vis-à-vis des paysans ne suffisant plus.

Bien qu'elle soit plus informée que celle sur l'AFDI, on retrouve dans cette seconde étude de cas des questionnements de principe, incontestablement pertinents dans l'absolu, mais qui ne démontrent en réalité pas grand chose, faute d'être confrontés à des réalités empiriques (les dispositifs opérationnels, pratiques, les réappropriations, etc.) et au milieu social étudié (la microfinance, ses questionnements, ses outils, ses évolutions). Si les paysans sont plus professionnels que les développeurs, l'anthropologue l'est-il plus que les ONG qu'il critique dès lors qu'il ne se fonde pas sur une étude rigoureuse ?¹⁴

II. PEUT-ON REFUSER AUX INTERVENANTS DE DEVELOPPEMENT LE BENEFICE DE L'ENQUETE ?

L'article d'Arditi illustre une démarche *a priori*, sans enquête, fondée sur des postulats de principes, alors même que l'auteur, réalisant régulièrement des expertises, a une connaissance personnelle du système d'aide. Le second (Caratini, 2005) relève d'une position différente. Spécialiste de la Mauritanie, Sophie Caratini s'était toujours tenue à l'écart du monde du développement. Elle a été sollicitée par Alain Henry, Directeur du département Infrastructures et Développement Urbain de l'Agence française de développement (AFD) pour analyser les causes du blocage d'un projet d'électrification rurale, ALER, et contribuer à les résoudre. Une première intervention a consisté à étudier les causes de l'échec du projet « Alizés Électrique » mis en œuvre par le Gret, et qui devait au départ servir de référence à ALER. Quelques années après la fin du projet Alizés, Sophie Caratini a lu la littérature grise du projet ; elle a cherché à

¹³ Cf. Creusot, 2004, pour une tentative de formaliser des démarches d'identification de projet en microfinance, intégrant cette question.

¹⁴ De fait, comme Ardit le reconnaît (entretien, janvier 2007), l'article ne repose pas sur une enquête en tant que telle (ni sur les pratiques de l'ONG ni sur ses effets), mais sur une familiarité avec l'ONG, croisée à plusieurs reprises lors d'enquêtes sur d'autres objets, et la lecture de sa littérature.

comprendre ce qui se jouait dans l'intervention ; elle a fait de rapides enquêtes de terrain dans certains villages d'intervention du projet et auprès des administrations concernées, mobilisant sa grande expérience de la société mauritanienne¹⁵. Mais son approche pose néanmoins un certain nombre de problèmes conceptuels et méthodologiques, voire déontologiques. Ces problèmes m'apparaissent évidemment d'autant plus que je connais indirectement ce projet, et en tout cas ceux qui l'ont conçu et mis en œuvre au sein du Gret, et que j'ai donc accès à d'autres éléments et analyses. J'ai par ailleurs appuyé une analyse rétrospective de ce projet, menée sur dossier au siège du Gret (Matthieussent et al, 2005)¹⁶.

J'argumenterai sur deux principaux points : le parti pris de la recherche, qui refuse de rencontrer et d'interroger les membres de l'ONG qui ont participé à cette histoire ; une méconnaissance de ce qu'est la pratique du développement et le refus de prendre en compte l'histoire du projet¹⁷.

1. Alizés Électrique, un projet illustratif d'une logique « technico-gestionnaire » ?

Dans son article, Sophie Caratini veut mettre en avant, « derrière le miroir des mots », le fonctionnement réel du système d'aide à travers le concept de « rapport de développement » (c'est-à-dire, bien que ce ne soit jamais défini explicitement, le rapport politique d'ingérence et de domination inhérent à la relation « d'aide »). Elle souhaite l'illustrer à travers l'analyse de l'échec d'un projet d'électrification rurale, Alizés Électrique, mis en œuvre par une ONG française, le Gret, entre 1995 et 1997 dans le Trarza Mauritanien. Il s'agissait, dans la suite d'une action sur le pompage éolien (Alizés Pompage) et sur le même schéma, de mettre en place dans la même région un service de l'électricité, fondé sur des aérogénérateurs. Selon la taille des villages, un petit réseau ou un système de recharge de batteries devaient permettre aux ménages abonnés d'alimenter quelques ampoules et une télévision ou un réfrigérateur, un comité de gestion issu de l'assemblée villageoise (la *jemaa*) assurant la gestion du service.

En 2002, lors des enquêtes de l'auteur, l'échec est patent : « 80 % des éoliennes étaient en panne et tous les lots de batteries à remplacer » (p.81), « les villageois ayant goûté quelque temps aux bienfaits de l'éclairage électrique étaient amers et ne croyaient plus du tout en l'efficacité des « comités » et autres « coopératives » imposées par le projet » (idem), « la plupart des gens qui s'étaient investis dans l'affaire (présidents [des comités de gestion], trésoriers et surtout gérants) voulaient jeter l'éponge » (idem).

¹⁵ Plusieurs séjours de terrain entre 2002 et 2005 sont mentionnés dans l'article, mais ceux-ci ont porté sur le projet ALER. L'étude de terrain initiale, sur les villages concernés par Alizés Électrique, a eu lieu lors d'une mission de terrain en 2002, et le rapport de celle-ci (Caratini 2002 : 13-14) précise que, en 7 jours, 5 villages ont été visités, dont 2 d'Alizés.

¹⁶ Ajoutons que j'ai eu communication, début 2005, du draft de cet article, transmis par Alain Henry lors d'une réunion de débat sur le draft du travail de capitalisation du Gret. Suite à la lecture de celui-ci et aux interrogations qu'il suscitait, j'ai eu, à ma demande et avec mon collègue Rodolphe Carlier, un entretien avec Sophie Caratini, à ce sujet, entretien qui nous a conduit à lui transmettre une note d'observations sur son article. Le fait que nous ayons eu communication du draft étant attesté (Caratini, note 5), je me permettrai d'y faire parfois référence.

¹⁷ Laissant de côté un troisième point : la volonté de discréditer l'ONG, manifeste dans la façon de maintenir, malgré les réactions, une confusion conceptuelle lui permettant de mettre en cause son caractère non lucratif : « on est conduit à s'interroger sur la valeur, en termes d'économie, du positionnement idéologique « non-lucratif » qui définit les ONG » (p.78). Le coût du projet et la part de l'assistance technique peuvent être considérés comme élevés – ils n'ont rien de choquant pour ce type de projet, mais Caratini n'a guère de références en la matière –. Ils n'ont en tout cas rien à voir avec le fait d'être « lucratifs » et donc de chercher à faire du profit.

Ce projet et son échec semblent à l'auteur « *illustratifs* » (p.71)¹⁸ d'une « *logique de kit technico-gestionnaire* » (p. 91), que « *le Gret [a été] en Mauritanie, parmi les premières ONG à avoir tenté d'appliquer* » (p.76). Dans cette logique, « *pour 'réussir' - ou tenter de prévenir l'échec -, les schémas techniques sont doublés de schémas de transformation de la société. (...) Le financement du progrès est désormais conditionné par la soumission des populations à des modèles d'organisation issus d'une pensée technico-gestionnaire unique qui met les individus 'sous contrat' et distribue les droits et devoirs de chacun, y compris celui de la sanction* » (p.75). S'y est ajouté de la part du Gret une volonté de démocratisation dans la constitution des comités. En effet, « *l'expérience du Gret en Mauritanie (...) recèle l'intention de concrétiser un modèle d'organisation sociale porteur d'un fantasme d'ingérence on ne peut plus explicite* » (p.91), ce qui « *a créé des désordres, et par endroits des conflits difficilement réparables. [...] Les 'comités de gestion' doublent les organisations sociales et plus encore politiques existantes sans tenir compte des clivages qui les traversent, et créent un second lieu décisionnel, qui ne recoupe pas toujours exactement le premier qui est généralement plus étroit et plus hiérarchisé [...]. Des jalousies ont été suscitées, des froissements ont été ressentis, susceptibles de provoquer des oppositions sourdes et d'affecter les relations villageoises en général. Des discussions à n'en plus finir ont opposé les familles, des femmes se sont heurtées, des enfants se sont bagarrés* » (p.80-81).

L'échec est d'autant plus clair que, parallèlement, l'État a voulu reprendre la main à travers la création et surtout le contrôle de nouvelles instances de gestion de l'électrification décentralisée (dont une Agence) et que le Gret a perdu en 2000 l'appel d'offres pour l'assistance technique à l'agence en question : « *le Gret doit donc abandonner la partie et renoncer à poursuivre ses expériences d'électrification rurale en Mauritanie* » (p.84).

Plus largement, ce projet lui semble paradigmatique du « rapport de développement » inhérent à l'aide et fondé sur une relation inégale et des impositions de logique : « *malgré la générosité des intentions qu'elles affichent, les ONG participent à reproduire le rapport d'ingérence politique qui conditionne leurs moyens d'existence* » (p.91). Les coûts du projet, « *littéralement confondants, interrogent une fois de plus non plus sur les enjeux politiques cachés de 'l'Aide', mais sur ses enjeux économiques* » (p.78).

Je ne m'étendrai pas ici sur les analyses du « rapport de développement » (p.85-94). Tout observateur ou participant un peu lucide sur le système d'aide se retrouvera, globalement, dans l'analyse générale proposée par Sophie Caratini : l'asymétrie des relations et l'ingérence – politique ou humanitaire – qu'elle sous-tend, le fonctionnement du système d'aide et la course au « projet », l'ambiguïté de la notion de « besoin », la ronde des experts, les jeux d'alliances et d'instrumentalisations réciproques, la succession des discours de légitimation de l'aide, les ambiguïtés du concept de « gouvernance », le renforcement contemporain de logiques « gestionnaires », etc. S'il est vrai que les rapports de force et les asymétries sont parfois noyés dans les analyses interactionnistes microsociologiques d'anthropologie du développement, tout cela est analysé depuis longtemps de façon plus systématique, et on s'étonne simplement que l'auteur ne fasse quasiment aucune référence¹⁹ à la littérature en anthropologie du développement. Outre le fait que cela lui aurait permis d'être plus précise

¹⁸ Dans le draft, l'auteur écrivait « paradigmatique ».

¹⁹ En dehors de deux références, un peu plaquées, à Jean-Pierre Olivier de Sardan.

dans les différents facteurs qui se conjuguent dans ce « rapport de développement »²⁰, cela aurait pu aussi lui montrer que la position qu'elle défend, qui renvoie à ce que Jean-Pierre Olivier de Sardan (2001 : 733) appelle « le développement comme discours » n'est pas la seule légitime, qu'elle souffre justement du haut degré de généralité du discours (cf. aussi Mosse, 2005 : 4-5) et qu'elle tend à surestimer les effets de domination, là où des analyses fines, « *actor-oriented* », montrent des instrumentalisations réciproques et des configurations où les rapports de force ne sont pas toujours du côté « du Nord ».

Mon analyse portera ici sur la façon de restituer l'histoire du projet et d'analyser son échec. Si le constat de l'échec est tout à fait partagé (car c'en est bien un, tout le monde s'accorde là-dessus²¹), de même que les grands éléments de l'histoire (les problèmes techniques des batteries, un dispositif de maintenance non stabilisé qui fait que « *l'équipe du Gret, jusqu'à son départ, a dû effectuer la totalité de la maintenance de l'ensemble du système* » (p.81), les retournements institutionnels de l'État, la perte de l'appel d'offres), la lecture qu'en donne Sophie Caratini paraît assez discutable et finalement bien peu démontrée.

2. Un parti pris d'asymétrie entre acteurs

Le parti pris de Sophie Caratini, tel qu'elle l'expose elle-même, repose sur un principe d'asymétrie, croisant récits d'acteurs mauritaniens et littérature grise du projet (p.74). Comme elle nous l'a expliqué lors de notre rencontre, elle a volontairement refusé de rencontrer et d'interroger les membres de l'ONG qui ont participé à cette histoire, ne voulant pas risquer de se faire influencer. Un tel parti pris est-il justifiable, d'un point de vue de sciences sociales, dès lors que l'objectif est d'analyser les « rapports » entre ces deux types d'acteurs ? La version « dure » de la rupture épistémologique bourdieusienne, voyant dans un sociologue au-dessus de la mêlée la seule source de connaissance objective du social face à des agents déterminés, est largement remise en cause par la prise en compte de « l'agencéité » des acteurs et de leur capacité réflexive. En anthropologie du développement (Long, Olivier de Sardan), le principe d'une analyse de l'interface, étudiant de façon symétrique « développeurs » et « développés » (catégories trop simplistes, à travailler empiriquement), leurs logiques, leurs représentations et leurs interrelations, au centre de l'analyse, s'est imposé. En tant qu'anthropologue, je défends un tel postulat de symétrie dans les travaux de recherche. Au-delà d'une position épistémologique de principe, le parti pris de Caratini apporte-t-il des effets de connaissance nouveaux (ce qui est finalement le seul critère de jugement) ou bien induit-il plus de biais que d'apports ?

La nécessité de prendre en compte les points de vue et les analyses des acteurs mauritaniens, partie prenante au premier chef de l'histoire et peu ou pas présents sous forme écrite, est

²⁰ Comme le fait de mettre dans le même sac la notion de « bonne gouvernance » et celle de « développement durable » (p.74) qui n'ont pas la même histoire, ou le fait de mêler dans un même « rapport de développement » très lié pour Caratini au rapport colonial (p.86) des choses qui relèvent de l'histoire du concept de développement et de son rôle dans les relations internationales de l'après-guerre (Rist, 2001), des logiques institutionnelles des institutions internationales ou des ONG (Korten, 1980), et d'autres qui renvoient effectivement à l'histoire spécifique des rapports entre anciens colonisateurs et anciens colonisés.

²¹ En 2001, alors que le Gret n'était déjà plus dans le jeu, mes collègues ont lancé une enquête de terrain, qui a fait le point sur l'état des équipements et du service (Rocher, 2002), aboutissant globalement au même constat.

totallement indiscutable tant d'un point de vue éthique que méthodologique²². C'est un des immenses avantages de la recherche externe ou *ex post* que de pouvoir, plus aisément, consacrer du temps à l'enquête, en étant aussi plus éloigné des enjeux liés au projet. Mais y a-t-il pour autant « un » point de vue mauritanien ? Des acteurs aussi différents que des autorités villageoises, des membres de comités de gestion, des anciens clients, des anciens non clients, des agents du service de l'électricité, des responsables des politiques de l'Énergie, peuvent-ils avoir les mêmes points de vue ? Sophie Caratini ne nous restitue pas des points de vue d'acteurs concrets, socialement situés (ce qui serait légitime et novateur, tant il est vrai que la diversité des représentations locales – émiques – d'un projet concret ont peu été travaillées par l'anthropologie), mais sa reconstruction personnelle du processus, croisant les récits « des Mauritanien(ne)s » avec la littérature grise du projet (p.74). Elle ne nous propose pas une analyse précise de l'inscription locale des actions dans les villages, en termes de groupes stratégiques (Olivier de Sardan, 1995 : 179), décrivant les différentes façons dont l'intervention externe était perçue de la part de ces groupes stratégiques, et l'évolution de ces perceptions avec le temps. Elle ne nous propose pas non plus les différentes lectures que les différents acteurs mauritaniens ont des recompositions administratives (de la CELED, Cellule d'Électrification Décentralisée, à l'ADER, Agence de Développement de l'Électrification Rurale), pour rendre intelligible cette reprise en main par l'État et en donner à lire les différents enjeux d'un point de vue mauritanien, se contentant d'affirmer que « *la logique des interdépendances interindividuelles et intercommunautaires est indéchiffrable aux yeux des étrangers* » (Caratini, 2005 : 84). Dès lors, des points de vue locaux qui, d'un point de vue sociologique, sont nécessairement divers, se retrouvent réifiés en un étrange « point de vue mauritanien » dont on se demande pourquoi il devrait être homogène.

Cette naturalisation des points de vue « mauritaniens » se double d'un refus assumé d'interroger les développeurs et donc une partie des protagonistes du processus étudié. En fonction des positions dans la configuration développementiste et du rapport à l'action concerné, les grilles de lecture des différents protagonistes, mais aussi les faits qu'ils retiennent ou mettent en avant, sont différents, et c'est bien logique. De ce fait, le refus de symétrie interdit de croiser les récits du processus pour en restituer une image plus complète. Pour ce qui concerne l'intervention, Sophie Caratini s'appuie en effet essentiellement sur les rapports techniques du projet (rapports d'activités, rapports de missions, etc.)²³. Elle nous a expliqué lors de notre rencontre combien le caractère technique des rapports d'activités l'avait choquée, et convaincue de la force de cette logique « technico-gestionnaire ». Ce choc est parfaitement compréhensible pour une anthropologue découvrant pour la première fois de près le fonctionnement des interventions de développement : la culture développementiste est d'abord technique et le personnel des agences d'aide et des ONG d'abord des ingénieurs ; la technique, d'apparence neutre, forme un langage commun ; l'accent est mis dans les rapports sur l'avancée des objectifs techniques. Mais peut-on en rester là ? Comment peut-on, d'un point de vue socio-anthropologique, justifier une telle asymétrie dès lors que le parti pris est de confronter « *les récits et les discours* » (p.74) ? Comment peut-on considérer sans plus de précautions et de mise en perspective ce type de littérature, renvoyant à des objectifs pratiques

²² Comme le remarque Caratini, le document de capitalisation produit au Gret ne s'appuie pas sur les points de vue mauritaniens. Il ne s'agissait pas là d'une recherche, mais d'une réflexion interne, qui est partie d'une étude de terrain réalisée en 2001, fondée sur de nombreux entretiens et enquêtes dans les villages et faisant le constat de l'échec (Rocher, 2002). L'histoire de ce projet de capitalisation et les limites des moyens qu'il nous a été possible de dégager pour lui, expliquent l'absence d'une nouvelle enquête de terrain, sans qu'il faille aller y chercher un quelconque « refus ».

²³ Ainsi qu'une étude sur documents réalisée par des chercheurs (Billaud et Piveteau, 1999) et, lors de la finalisation de son article, sur le draft du document de capitalisation.

dans le suivi du projet et la relation avec le bailleur et le maître d'ouvrage mauritanien, comme un récit du processus, donnant à voir les points de vue des acteurs impliqués et restituant leur analyse ? Comment peut-on, sans s'interroger sur les conditions de production et les objectifs de ce genre littéraire, considérer implicitement que cela traduit suffisamment bien les points de vue et les pratiques pour qu'il n'y ait pas besoin d'interroger les acteurs de chair et d'os ? Un tel choix permet certes à Sophie Caratini de défendre sa vision des développeurs, « ingénieurs qui s'attachent à fonder des systèmes d'autocontrôle pour protéger leurs machines » (p.75), enfermés dans cette logique « technico-gestionnaire » et leur « fantasme d'ingérence » (p.91) : dès lors qu'elle refuse d'interroger les praticiens sur leurs pratiques, sur la façon dont ils définissent leur rôle et organisent leur travail de terrain, sur la façon dont ils parlent des enjeux sociaux et politiques de leur action et des imbrications entre logiques sociales locales et gestion des équipements, elle s'interdit la possibilité de mettre cette représentation à l'épreuve d'acteurs de chair et d'os, qui sont certes français et ingénieurs et porteurs de cette double culture (ce qui induit incontestablement des positions sociales et des schémas de pensée), mais qui, pour n'être pas anthropologues, ne sont pas pour autant totalement prisonniers de leur culture d'ingénieurs et sans aucune compréhension (fût-elle partielle et biaisée) des rapports sociaux locaux.

Le caractère méthodologiquement douteux de ce parti pris est encore plus évident dès lors qu'elle affirme que « en accord avec la philosophie générale du Gret, l'équipe en place s'est efforcée d'imposer sa propre conception de la démocratie » (p.79). Mobilisant des éléments d'information disparates et postérieurs au temps de l'action étudiée (le projet stratégique du Gret de 2001, une intervention du directeur en formation en 2001), Sophie Caratini croit lire une telle conception qui viserait à imposer une démocratisation des rapports sociaux via le projet. Or, une brève enquête auprès des intervenants du Gret lui aurait aisément montré qu'il n'y a dans cette ONG ni doctrine explicite²⁴ ni même vision politique partagée sur ce plan²⁵. Au-delà d'un souci partagé que le bénéfice des actions soit accessible au plus grand nombre, les stratégies et pratiques en la matière²⁶ relèvent essentiellement des intervenants concernés, et pas d'une doctrine s'appliquant sur tous les projets. En ce qui concerne Alizés Électrique, la seule option claire en termes de « démocratisation » a consisté à chercher à rendre l'accès à l'électricité le plus large possible, ce qui a induit une logique de réseau et non d'équipement solaire individuel²⁷, et un travail sur les coûts et la viabilité économique du dispositif²⁸. Ce

²⁴ L'expression « développement équitable » dans le projet stratégique du Gret, relevée par Caratini (p.79), lui semble connoter « cet ethnocentrisme de la pensée ». Or, outre qu'il serait assez paradoxal d'afficher une volonté d'un développement non équitable, cette expression renvoie justement à une notion floue, et donc à une concrétisation très contextuelle de ce qui est considéré comme équitable, dans des sociétés variées. Ce n'est donc pas l'affirmation d'une volonté d'imposer une conception de la démocratie ni une vision égalitaire. Par ailleurs, quand bien même cette doctrine aurait existé, c'est bien mal connaître le b.a.-ba de la sociologie des organisations que considérer *a priori* qu'elle est intégrée par l'ensemble de ses membres et structure effectivement leurs pratiques... et plus encore dans une organisation comme le Gret qui, reposant sur une forte autonomie et responsabilité de son personnel, n'a qu'un contrôle limité sur les pratiques. Là encore, seule une enquête auprès du personnel permettrait d'affirmer sérieusement quoi que ce soit.

²⁵ Ce qui d'ailleurs, induit parfois des contradictions, parfois problématiques, entre des projets différents dans un même pays...

²⁶ Et sans doute plus encore à l'époque du projet (1996-1998) qu'à celle de la formulation du projet stratégique, ou qu'aujourd'hui.

²⁷ Qui se diffuse spontanément dans la zone depuis. Le choix du réseau renvoie à des critères d'efficacité globale (au-delà d'un certain nombre de ménages, multiplier les équipements individuels n'est pas rentable au niveau global) et de réduction des coûts unitaires.

²⁸ D'où cette étude, qui a tant surpris l'auteur, p.78, sur les coûts antérieurs de l'éclairage – pétrole lampant, bougies, etc. – de façon à rester dans des coûts correspondant aux dépenses antérieures des ménages.

choix est par ailleurs relativement indépendant des actions menées au niveau des comités de gestion.

Il y a, il est vrai, de grosses interrogations sur la pertinence du modèle des « comités de gestion », fortement ancrés dans la culture développementiste²⁹ (Olivier de Sardan et Dagobi, 2001) : la création de comités de gestion aux contours pas toujours très bien définis est en effet largement partagée, tant au sein des « développeurs » ONG que des États, des agents tant expatriés que nationaux. Cela aboutit à des résultats variés, entre fonctionnalité effective et effondrement immédiat, entre privatisation de fait et lieu de débat, entre enveloppe juridique affermissant les systèmes de pouvoir en place et opportunité de contestation de ce pouvoir³⁰. En l'occurrence, en dehors d'une insistance un peu rhétorique sur la participation de femmes, il n'y a pas eu volonté d'imposer une démocratisation au niveau de ces comités mais souci de coupler légitimité politique et critères minimum de capacités techniques (alphabétisation, être sur place). Les membres des comités ont été cooptés par la *jemaa* (et donc naturellement en priorité par les pouvoirs locaux) sur ces critères³¹. Que ceci – qui amène à donner du pouvoir à des gérants disposant d'un minimum de capacités techniques ou de gestion économique, sans présager de leur statut social – ait été mal vécu par les factions dominantes dès lors qu'elles n'avaient pas en leur sein de tels profils, que ceci ait pu être instrumentalisé par leurs adversaires dans les luttes de faction, profitant d'une compréhension très partielle de ces enjeux par l'équipe du projet, très probablement. Mais un souci d'accès possible pour le plus grand nombre, une vision sans doute trop fonctionnaliste des comités fondée sur un postulat développementiste discutable mais partie intégrante de la « culture » de l'époque, une conception floue de la démocratie et un dialogue avec la *jemaa* – effectif mais sans doute en partie aveugle sur les enjeux politiques locaux – pour essayer de définir en commun un dispositif viable... n'est-ce pas bien autre chose qu'un placage de « *kit technico-gestionnaire* », qu'une volonté « *d'imposer sa propre conception de la démocratie* » (p.79) ou qu'une « *intention de concrétiser un modèle d'organisation sociale porteur d'un fantasme d'ingérence on ne peut plus explicite* » (p.91) ?

Refuser de considérer les développeurs comme dignes d'être enquêtés est enfin un parti pris totalement indéfendable quand Sophie Caratini sort du cas d'Alizés Électrique pour généraliser sur l'institution Gret dans son ensemble, qu'elle connaît encore moins. D'une lecture très sélective de la production du Gret³², elle déduit que « *l'effort d'autocritique reste*

²⁹ Et pas seulement chez les ONG : chez les consultants internationaux, chez les techniciens nationaux, etc.

³⁰ On notera que ce même type d'enjeux existe au sein des dynamiques associatives endogènes. Cf. Lavigne Delville, 2000, pour le cas des associations villageoises de migrants et de leurs équivalents au village, dans la zone d'émigration internationale du fleuve Sénégal.

³¹ Extrait d'une note de réaction (avril 2003) de Luc Arnaud, ancien chef de projet Alizés Électrique, à une note rédigée par Sophie Caratini sur documents, avant toute mission de terrain : « *Il faudrait selon elle 'engager un premier travail de concertation avec les Jemaa'. Comment croit-elle que nous avons procédé dans les villages, qui ont été nos interlocuteurs ? Bien entendu c'était la Jamaa et cela a toujours été la Jamaa, je ne vois d'ailleurs pas comment on pourrait faire autrement dans les villages mauritaniens. Si on prend les responsables des coopératives et les personnes influentes de la Jamaa, on retrouve les mêmes personnes et les mêmes lignages. La coopérative est donc un nom moderne pour désigner une fraction désignée par la Jamaa en charge de l'électrification. Dans le cas d'Alizés Électrique, c'est le village et donc la Jamaa qui nomme les personnes responsables de la coopérative* ».

³² Trois documents de travail en ligne (sur une quarantaine à cette époque), le projet stratégique, une présentation générale de l'organisation sont cités dans la bibliographie. Caratini oublie entre autres Lavigne Delville 1999, qui traite justement des mécanismes produisant et reproduisant la méconnaissance dans le système d'aide... Mais cela ne colle pas avec l'idée d'une absence de distance au sein de l'ONG.

*cantonné dans la recherche d'erreurs dans les prévisions ou les estimations »³³ ; que « du fait de l'impensé de sa position, en tant qu'ONG, dans le rapport de développement, le personnel du Gret reste trop impliqué pour pouvoir prendre un point de vue distancié » et que, « si l'image du Gret paraît régulièrement corrigée, ou si le discours change, l'objectif, lui, n'évolue guère » (p.91). Que la réflexion formalisée et publiée soit avant tout des analyses de projets, nul ne le contestera. Que le Gret – comme toute institution – ne passe pas le clair de sa réflexion publique à s'auto-flageller sur les ambiguïtés de son positionnement structurel, aussi. Cela suffit-il à affirmer sans autre forme de procès qu'une telle réflexion distanciée n'existe pas ? Affirmer sur des bases aussi faibles, et sans une série d'entretiens approfondis sur un échantillon suffisant de personnes, un « *impensé de sa position* » et une « *incapacité de distance du personnel Gret* » relève du café du commerce et non de l'analyse socio-anthropologique, et témoigne une fois encore d'une conception étrange de la rigueur scientifique en sciences sociales.*

III. POURQUOI L'ECHEC ? PRODUIT DE L'HISTOIRE OU RESULTAT NECESSAIRE D'UNE CONCEPTION « TECHNICO-GESTIONNAIRE » ?

1. Les projets de développement ont une histoire

Ce biais méthodologique induit une lecture biaisée de l'histoire du projet. Ou plus exactement, le processus lui-même, c'est-à-dire l'histoire détaillée des étapes, avancées, crises, négociations, n'existe pas. Rappelons les grands éléments : le projet a été conçu en 1993, il a démarré sur le terrain en décembre 1994, sur financement du PNUD. Suite à une évaluation à mi-parcours positive en 1996, une ébauche de phase 2, visant à créer progressivement le cadre institutionnel d'extension de la démarche, est élaborée par le Gret. Une mission financée par l'AFD propose une phase 2, dans la continuité, avec création de la CELED, cellule d'électrification décentralisée, rattachée au Ministère de l'Énergie. Dans cette attente, en 1998, le Gret a maintenu une équipe sur les reliquats du projet de façon à assurer un minimum de continuité, mais sans pouvoir assurer la maintenance ni le recouvrement des abonnements. En 1999, une série de petits contrats financés par l'AFD permet à l'équipe Gret de contribuer aux montages institutionnels, mais sans capacité d'appui de terrain. La CELED est créée, mais montre vite des blocages institutionnels forts. En mai 1999, une mission de l'AFD propose la création de l'ADER, qui a été créée en juillet 1999. L'appel d'offres a lieu en 2000. Le travail de terrain a donc duré 3 ans, de fin 1994 à fin 1997, avant l'interruption des moyens de suivi et d'actions de terrain, le maintien de l'équipe à Nouakchott permettant juste, en 1998, un suivi sans actions correctives.

Pendant ces trois ans, l'équipe a mis en place 18 réseaux, ajusté les techniques et les modes organisationnels, commencé à travailler sur le dispositif de maintenance. Elle a fait face à des problèmes non identifiés au départ, comme la faiblesse du potentiel éolien, obligeant à modifier le concept (Matthieussent et al, 2005 : 34). En 1996 lors de l'évaluation, puis de la mission AFD, puis fin 1997 lors de la fin du financement GEF, le système fonctionnait et les appréciations externes étaient positives. Il y avait certes des difficultés, la maintenance n'était

³³ Ce qui est totalement faux dans le cas du document de capitalisation sur Alizés Électrique puisque toute la partie enseignements s'interroge en termes d'ancrage institutionnel et de méthodologique de recherche-action.

pas encore en place, mais la stratégie était claire, dans un montage négocié avec l'État, et les signaux étaient plutôt au vert. À partir de 1998, du fait de la fin du financement PNUD d'abord puis du processus de recomposition institutionnelle, la configuration d'acteurs change. La capacité à poursuivre l'accompagnement des comités, l'apprentissage des acteurs locaux, l'amélioration et la stabilisation du dispositif ainsi que la mise en place de la maintenance disparaissent. Si un suivi demeure, la capacité d'appui disparaît.

Ceci explique-t-il, au moins en partie, l'effondrement du dispositif et les constats faits en 2001, tant par le Gret que par Caratini ? C'est un des points cruciaux de l'interprétation de l'échec et donc de validation de la thèse de l'auteur. Pour Caratini, cet échec était inscrit dès le départ : il résulte comme on l'a vu de cette logique « *technico-gestionnaire* » couplée à une démocratisation imposée. Il résulte même plus fondamentalement de ces rapports de domination liés à l'aide et de la résistance parallèle des villageois et de l'État (dont on ne sait pas bien sur quoi porte cette « résistance » tant ce terme est utilisé de façon générique : sur toute ingérence externe par principe, sur certains éléments imposés³⁴ ?). Dès lors, pas besoin de s'encombrer des détails de l'histoire.

Ceux-ci paraissent cependant importants. Une autre lecture est en effet possible et sociologiquement plausible : tout en reposant sur des choix « risqués » liés à la logique de réseau, et sans doute en partie imposés ou perçus comme tels malgré la volonté de dialogue, le dispositif local d'électrification fonctionnait effectivement pas trop mal fin 1997. Les clients, que personne n'obligeait à s'abonner, goûtaient « *aux bienfaits de l'éclairage électrique* » (Caratini, 2005 : 81). Les gérants s'investissaient dans leur tâche, plus ou moins bien, dans un contexte certes où la présence régulière du Gret était provisoirement indispensable. La stabilisation du dispositif demandait, outre des améliorations ponctuelles, de mettre en place le dispositif de maintenance. La continuité de l'appui³⁵ aurait pu permettre de travailler sur les problèmes rencontrés par les acteurs locaux, tant sur les batteries (fiabilité, transport. Idem : 80 ; Matthieussent et al : 77), que sur les choix organisationnels au niveau des comités de gestion, dans une logique de construction de « *l'adéquation* » (Korten, 1980 ; 2006) du dispositif aux attentes et capacités des acteurs locaux. Elle aurait peut-être aussi pu permettre, comme cela était prévu, une fois le dispositif technique stabilisé, de faire entrer dans le jeu Nassim, la coopérative régionale qui assure la maintenance des éoliennes de pompes et qui voyait là une opportunité d'élargir son volume d'activités, stabilisant ainsi le dispositif global.

C'était là la stratégie de l'équipe du Gret. Ce scénario n'aurait peut-être pas « marché ». On peut en discuter la cohérence ou le réalisme. On peut critiquer la vision institutionnelle très « hors État » qu'elle porte. Mais en tout cas, on ne peut nier que cette stratégie existait, et considérer sans autre forme que procès le fait que le Gret assurait transitoirement la maintenance dans une étape d'expérimentation comme un signe évident d'impasse. Par ailleurs, il ne semblait pas y avoir, fin 1997, de signes évidents d'un échec en germe. Les conflits politiques locaux n'apparaissaient pas rédhibitoires³⁶, ni les ambiguïtés des comités de gestion : on peut penser que des crises comme celles mentionnées par Caratini n'auraient pas

³⁴ Puisque l'intérêt pour l'électricité est réel, que le principe de payer n'est pas contesté.

³⁵ Non pas pour essayer de faire advenir aux forceps ce « dispositif technique que l'on a conçu », ni revendiquer une présence permanente, nécessaire pour tenir à bout de bras un tel dispositif et le faire fonctionner. Mais dans une logique de construction itérative de la viabilité technique, organisationnelle et économique d'un service ancré dans des réalités locales, dans une démarche de dialogue avec les acteurs locaux. Ce qui peut passer par la remise en cause d'hypothèses initiales – fût-ce sur l'éolien ou sur les comités –, et voit l'opérateur changer de rôle au fur et à mesure, jusqu'à disparaître. Cf. Brailowsky 1999 ; Kibler et Perroud 2004, pour deux exemples.

³⁶ On connaît de nombreux cas de boycott d'une innovation, du fait d'un rejet de son contenu ou de conflits politiques locaux.

pu ne pas être perçues par l'équipe. L'étude de Marie Rocher, en 2001 (résumée dans Matthieussent et al, 75-81) montre bien la satisfaction par rapport à l'électricité et la déception des villageois devant la dégradation du service, ainsi que leurs tentatives pour y faire face. Lorsque la maintenance n'a plus été assurée, les villageois ont continué à payer leur abonnement pendant un temps, puis ont cessé devant la baisse de durée de vie des batteries, non compensée par leur remplacement ; certains ont acheté des kits solaires (Matthieussent et al, 2005 : 79, 81, 92). Autant de signes d'une volonté de faire marcher le système malgré tout, qui cadrent mal avec l'hypothèse d'un refus radical par les acteurs locaux. L'image qui ressort de cette période de 1998 et 1999 est davantage celle d'une déliquescence progressive du dispositif au fur et à mesure des pannes, déliquescence logique dès lors que des maillons essentiels de sa fonctionnalité (la stabilisation technico-organisationnelle d'une part, la maintenance d'autre part, qui impliquait des institutions externes) n'existaient pas. Image d'une déliquescence à laquelle les acteurs locaux n'ont pas pu faire face, non pas celle d'un rejet d'acteurs locaux enfin libérés de l'ingérence du Gret et de l'obligation de s'y soumettre en façade. D'ailleurs, comment expliquer sinon ce « *rapport de confiance longtemps maintenu entre 'le projet' et les villageois* » (p.81), l'amertume des « *villageois ayant quelque temps goûté aux bienfaits de l'électricité* » (idem) que Caratini reconnaît elle-même ? Une partie non négligeable de ce qui ressort des récits rétrospectifs, potentiellement marqués par cette amertume, peut s'expliquer dans ce cadre d'interprétation, y compris le fait que cette déliquescence ait suscité ou aggravé les conflits et contradictions liés aux comités, mis des gérants en difficultés ou ait fourni à d'autres des opportunités de détournement, en tout état de cause ait été utilisée dans les conflits politiques locaux entre factions.

Soyons clairs : constater cela ne signifie pas qu'il n'y avait pas de problèmes dans les dispositifs organisationnels locaux mis en place, en particulier dans les comités de gestion. Les limites des visions « communautaires », qui ne sont pas spécifiques aux ONG d'ailleurs, sont bien connues dans le milieu du développement, aujourd'hui plus qu'il y a dix ans (début du projet, au moment où les choix initiaux ont été faits). Il est vrai, comme le soulignait Caratini dans une très intéressante note à l'AFD, que confier des fonctions de recouvrement à une organisation locale dans des sociétés d'interconnaissance peut poser problèmes : « *on demande donc à des gens de s'organiser entre eux pour payer, se faire payer les uns les autres, se punir les uns les autres, puis on leur retourne un pourcentage dérisoire en les laissant se débrouiller pour s'en répartir les miettes* » (Caratini, 2001 : 16). Il y a certainement eu des tensions, contradictions et conflits, larvés ou non, suscités par les comités de gestion, même si on peut penser qu'ils ont été aggravés par la déliquescence du service. Mettre en avant le processus et les conséquences de l'arrêt de l'appui n'est donc pas disqualifier *a priori* la thèse de l'erreur initiale rédhibitoire (la question demeure pour moi ouverte). C'est, d'un point de vue de rigueur interprétative, s'interroger sur la hiérarchie des causes dans un processus complexe : à partir du moment où l'histoire du processus permet d'expliquer, pour partie au moins, les faits observés, est-il rigoureux de faire l'impasse dessus pour privilégier *a priori* une hypothèse structurelle ? Autrement dit, la thèse de Caratini n'aurait-elle pas été plus convaincante si elle avait pris en compte cette histoire et ce qu'elle explique – au moins en partie –, et travaillé dans ses enquêtes locales sur l'évolution des perceptions dans le temps, de façon à distinguer les causes possibles ? Si elle avait pris soin de distinguer (dans la mesure où cela apparaît empiriquement) entre les points de vue de ceux qui étaient intéressés et s'y sont investis (quitte à en questionner certains aspects) et ceux qui, dès le départ et pour des raisons variées, l'ont critiqué ; entre les conflits ayant eu lieu entre 1995 et 1997 et ceux qui ont pris place alors que le dispositif était de fait déjà en crise ?

Ajoutons un dernier élément sur ce débat autour des comités. L'organisation locale de gestion des générateurs (et plus généralement le dispositif couplant comité de gestion villageois et coopérative de maintenance) n'a pas été inventée sur un coin de table par des ingénieurs attachés « à fomentier des systèmes d'autocontrôle pour protéger leurs machines » (p.75). Elle est issue d'une expérience antérieure de mise en place d'éoliennes de pompage, dans la même région du Trarza, avec des résultats jugés tout à fait satisfaisants, voire remarquables³⁷. Dès lors, si c'est bien cette logique technico-gestionnaire imposée, couplée de démocratisation imposée, inhérente au fantasme d'ingérence du Gret qui explique l'échec d'Alizés Électrique, pourquoi cela n'a-t-il pas été le cas dans le cas d'Alizés Pompage ? N'aurait-il pas été de bonne méthode scientifique d'aller tester cette hypothèse en allant enquêter dans des villages équipés d'éoliennes de pompage et analyser les modes de gestion réels, dix ans après ? Cela aurait été l'occasion soit d'infirmer le fait qu'une part significative de ces éoliennes fonctionne toujours et de montrer que les mêmes contradictions internes aux comités sont la cause de l'arrêt (ce qui irait dans le sens de la thèse de Caratini) ; soit de montrer comment les acteurs locaux ont su se réapproprier la gestion et la transformer, au-delà du modèle initial et de ses ambiguïtés éventuelles, pour en faire quelque chose de viable (quitte à en « privatiser » la gestion comme au Niger – Oliver de Sardan et Dagobi, op. cit. –) ; soit encore d'approfondir ce qui est peut-être finalement l'apport principal de l'enquête de Sophie Caratini : « on ne saurait mettre sur le même plan les besoins en électricité et en eau potable. En pays maure, seule l'eau peut générer une dynamique véritablement 'collective'. (...) Personne ne saurait en être privé, car l'eau, c'est la vie, la survie du groupe, alors que l'électricité apparaît comme un luxe individuel » (Caratini, 2005 : 81-82). Dans cette dernière hypothèse, une des erreurs fondamentales du Gret³⁸ aurait ainsi été de considérer que ce modèle de gestion, qu'il considérait comme testé et validé dans le contexte social du Trarza, pouvait sans problème se transférer du pompage à l'électricité, sous-estimant ainsi les profondes différences entre ces deux types de services de base, non seulement en termes de complexité technique et économique, mais plus encore en termes de représentations locales et de volonté politique à assurer un service collectif (ce qui questionne, effectivement, le choix de comités de gestion pour un service de ce type). Mais dans cette hypothèse, l'échec ne découle pas de l'imposition d'un kit technico-gestionnaire, couplé à un fantasme de démocratisation, inhérent aux rapports de domination du système d'aide. Il trouve sa source, outre les recompositions institutionnelles au niveau national, dans ce transfert hasardeux, dans le fait d'avoir considéré comme acquis, et n'ayant pas besoin de faire l'objet d'un travail d'analyse préalable et de débats approfondis avec les acteurs locaux, un élément qui ne l'était pas. Ce qui n'est pas la même chose.

Y avait-il eu dès 1997-1998 des signes de ce problème que l'équipe n'a pas perçus ou voulu prendre en compte ? Les rapports entre équipe projet et acteurs locaux, dans les discussions locales, ont-ils interdit aux acteurs locaux de questionner ce schéma ? Ou bien est-ce suite à l'expérience que ceux-ci en sont venus à identifier cette différence de nature de service ? Nous ne le saurons pas, faute d'une analyse fine en termes d'interface, analysant la façon dont se sont structurées les relations concrètes entre acteurs au début du projet, étudiant les points de vue initiaux de différents groupes stratégiques, interrogeant sur les perceptions de l'époque et

³⁷ Le Gret n'a pas fait d'évaluation *ex post* de ce projet, mais d'après les informations qu'il a, la majorité des éoliennes fonctionnaient, 10 ans après, ce qui est remarquable pour un projet de ce type. Sophie Caratini affirme que ce projet « donne, au début des résultats positifs » (p.77), justifiant de lancer Alizés Électrique. Elle ne dit rien de la suite.

³⁸ Il y en a d'autres, en termes institutionnels et de démarches de recherche-action, et qui sont analysés dans Matthieussent et al, 2005.

leurs évolutions. Cela aurait pu le cas échéant montrer comment ce qui était perçu par les intervenants comme dialogue, échanges et co-construction du dispositif, était en fait fortement ou partiellement un dialogue contraint³⁹, et donner de la substance à cette analyse en termes de domination et de résistance, ici plus postulée que démontrée.

2. Les projets comme constructions sociotechniques

Ce qui semble finalement inconnu à Sophie Caratini, et ne l'intéresse manifestement pas, c'est la réalité, en pratique, d'une intervention de développement : les processus de négociation et de médiation complexes, mobilisant un ensemble large d'acteurs (populations, représentants, élus, techniciens des services techniques ou des ONG, bailleurs, etc.), les jeux d'acteurs complexes, la façon dont les promoteurs d'un projet – dès lors qu'ils travaillent honnêtement – essaient de construire et de faire tenir ensemble en un système d'actions cohérent cette somme de positions et de logiques diverses, les aléas, les bifurcations, les sentiers de dépendance, etc. Ou plus exactement, elle prétend lire ces processus sous la lecture unilatérale des rapports de domination, balayant d'un revers de main la complexité empirique. Mais, comme le souligne Mosse, « *les visions instrumentalistes* [des partisans du développement comme discours, qui mettent l'accent sur la reproduction des rapports de domination et la dépolitisation liées au « développement »] *sont évidemment trop naïves par rapport à la politique institutionnelle du développement. La gouvernance apportée par les schémas de développement ne peut pas être imposée : elle réclame de la collaboration et des compromis (...). Comme le succès est fragile et l'échec un problème politique, l'hégémonie* [d'une lecture de ce qui est pertinent, permettant à « projet » d'exister contre d'autres visions] *doit être travaillée et construite, pas imposée. C'est un lieu de conflits. (...) Comme Bruno Latour nous le rappelle, le succès des idées de politique ou la conception des projets n'est pas donné dès le départ mais émerge de leur 'capacité en continu à recruter des appuis et ainsi à imposer [leur] cohérence croissante à ceux qui les mettent en question ou s'y opposent' »* (Mosse, 2005 : 5-8, traduit par moi).

C'est l'autre dimension de cette histoire : tout projet est une construction sociotechnique (Latour, 1992), couplant dimensions techniques, organisationnelles, institutionnelles, sociales, politiques, etc. ; c'est un processus hasardeux où il faut arriver à faire tenir ensemble ces éléments techniques et sociaux, à construire un réseau d'acteurs qui porte le projet et lui permette de devenir réalité ; un processus où la cohérence n'est vraiment donnée qu'à la fin, si la construction sociotechnique se stabilise et où au contraire, l'échec de cette stabilisation induit des analyses multiples et inconciliables de l'échec.

Comme l'affirme Mosse (2005 :18, traduit par moi) : « *les projets n'échouent pas. Ils sont mis en échec par des réseaux plus larges d'appui et de validation* ». La perspective qui voit la réussite d'un projet dans sa capacité à structurer un réseau d'acteurs semble ici particulièrement pertinente : alors qu'un réseau cohérent d'acteurs semblait en place, l'AFD prenant la suite du premier bailleur, le passage au financement AFD, la création de la CELED puis celle de l'ADER, donnent l'occasion de rebattre les cartes, créant ou explicitant une rupture du réseau d'acteurs (direction de l'Énergie, bailleur, opérateur). Le cadre d'interprétation change. La prise en compte du processus (l'état où en était la construction du dispositif) et de la dynamique disparaît à partir de la mission AFD de 2000. Le cadre d'interprétation se reconfigure autour du nouveau réseau. Qu'est-ce qui produit cela ? En quoi

³⁹ Nul doute qu'il y ait eu des choses de cet ordre : c'est consubstantiel à l'intervention externe. Ceci a été bien démontré dans les recherches sur les diagnostics participatifs. Cf. Mosse, 1995 ; Lavigne Delville et al, dir., 2000. Mais la question pour l'interprétation est de savoir dans quelle mesure, et avec quels effets.

les cartes sont-elles rebattues, autour de quels enjeux ? On aurait aimé une analyse fine, contextualisée de ces enjeux, pour les différents acteurs et en particulier du point de vue mauritanien, dépassant le simple constat du « *magistral retournement de gouvernance* » de la part de l'État.

3. Les limites de l'anthropologie comme discours

En fait, loin d'être dans une démarche inductive, avec l'analyse empirique fine d'un cas permettant de remonter à une interprétation plus générale, Sophie Caratini est dans l'affirmation d'une thèse et utilise le projet Alizés Électrique, le seul sur lequel elle ait fait des enquêtes, même courtes, comme une « illustration » de sa thèse.

Les travaux d'anthropologie du développement autour de l'APAD partagent « *une posture méthodologique relativement proche, permettant de produire des interprétations nouvelles, « proches du terrain », méfiantes envers les idéologies (scientifiques comme développementistes), et soucieuses d'appréhender les faits de développement dans leur complexité, qui est grande* » (Olivier de Sardan, 2001 : 745). Cela n'interdit en rien de mettre en avant les asymétries dans les rapports de développement, de montrer les contradictions, les impositions de logiques. Mais cela réclame de le faire à partir d'une compréhension fine de l'interface et des représentations réciproques des acteurs en jeu, et d'un parti pris de symétrie.

Ce n'est manifestement pas le souci de Sophie Caratini. Au-delà des questions de méthodes, cela révèle des conceptions surprenantes, tant en termes de sciences sociales qu'en termes déontologiques. Ainsi, le draft de l'article soumis à la revue affirmait à deux reprises « *lorsqu'on observe les pratiques du Gret* », tant sur le projet Alizés, alors même qu'elle reconstruisait quatre ans après des pratiques sans avoir rencontré les personnes en question, qu'en parlant des pratiques actuelles du Gret, qu'elle a encore moins vues.

Sous couvert d'une courte enquête de terrain sur deux villages, on retrouve ici typiquement les biais des analyses du « développement comme discours » : l'approche du développement par les « *déconstructions du discours* » permet de se livrer sans risques à des énoncés catégoriques, assésés sans souci des nuances et sans tenir le moindre compte de contre-exemples éventuels... On ne prend dans les discours que ce qui arrange la thèse de l'auteur » (Olivier de Sardan, 2001 : 735). Couplé ici à une profonde méconnaissance apparente de ce qu'est l'aide et ce que sont les ONG (au-delà des généralités sur le système d'aide) et d'un désir de dénigrement malveillant que l'on a du mal à s'expliquer, sinon par un rejet systématique de l'aide, et un enclichage dans le nouveau réseau d'acteurs pour qui la négation de ce qui s'est passé avant sert à expliquer les problèmes du moment.

IV. CONCLUSION

J'ai choisi d'analyser ici que deux textes pour pouvoir en approfondir l'analyse. Ce choix est en partie arbitraire, d'autres textes auraient pu être choisis. Ces deux là me semblent particulièrement significatifs, au-delà de leurs différences, et illustrent des travers qui se rencontrent aussi dans d'autres textes. Dans un cas, on a une critique des ONG construite sur un matériau limité ou quasi-inexistant. Dans l'autre, de courtes enquêtes de terrain sur le projet analysé, mais avec des *a priori* forts, des choix méthodologiques assez surprenants et une logique de démonstration d'une thèse *a priori* donnant une lecture sélective et une

interprétation au final très discutable. Dans les deux cas, les postulats de départ (la méconnaissance des populations par les intervenants, les rapports de domination inhérents au système d'aide et le kit technico-gestionnaire ; certes globalement justes à un niveau très général) servent de démonstration, les cas étudiés ou prétendument étudiés ne servant finalement que de prétextes, les éléments permettant de mettre la thèse à l'épreuve étant ignorés ou disqualifiés *a priori*.

Ceci pose question d'un point de vue scientifique. Dans ces postures différentes, tous deux ont en commun de ne pas s'intéresser à ce qu'est l'action de développement elle-même (des acteurs de chair et d'os, avec des positions sociales et des représentations ; des dispositifs organisationnels ; des pratiques ; des processus complexes mobilisant des réseaux d'acteurs ; une interface entre acteurs locaux et intervenants externes). Ils font fi des apports de l'anthropologie du développement. Bien plus, implicitement ou explicitement, ils refusent aux acteurs du développement le statut d'objet de recherche, digne des exigences méthodologiques qu'ils revendiquent à juste titre pour les sujets de recherche habituels ou pour les « bénéficiaires » des projets. Dès lors, des points importants de l'analyse disparaissent ou sont oubliés ; les éléments empiriques qui leur auraient permis de nuancer leurs analyses et surtout de les fonder un peu plus sont absents. On est loin ici de la "*grounded theory*", visant à faire émerger l'analyse à partir de l'enquête, d'une approche compréhensive au plus près des acteurs, de leur vécu et de leurs représentations⁴⁰.

Dès lors que l'on prétend contribuer à une anthropologie des ONG, comment peut-on, pour inverser la critique d'Arditi, manifester « *une incompetence totale (procédant d'une indifférence) face à la nécessité [souligné par moi] de comprendre les comportements [des développeurs], et leurs motivations, leurs référents culturels et leur histoire* » et refuser aux développeurs le bénéfice d'une approche compréhensive ?

Ceci est d'autant plus surprenant que ces deux auteurs sont, comme je le soulignais en introduction, des chercheurs reconnus dont les analyses sur leurs objets de recherche habituels font autorité, et que ce n'est donc en aucun cas leur compétence de chercheurs qui est en cause. Ceci est essentiel à souligner : ce qui est en cause est plutôt le fait de ne pas considérer que le développement est un objet de recherche légitime, qui justifie des mêmes exigences conceptuelles et méthodologiques que les autres, et non un sujet de second rang où on peut se contenter d'analyses *a priori*, et où la compétence de chercheur et la connaissance des sociétés locales suffisent à produire des analyses fondées.

Ceci pose aussi question du point de vue de la critique. Des analyses critiques sur le développement sont nécessaires pour les ONG, pour « *réduire les préjugés encore mal maîtrisés qui exposent les ONG à l'enchantement naïf et au dénigrement commode, aux facilités de la consécration et aux délices douteux de la stigmatisation* » [Le Naélou et Freyss, 2004 : 730], et pour stimuler la réflexivité des ONG sur leurs pratiques. La critique du développement est nécessaire et indispensable, fondée sur une distance par rapport à l'action, au jargon et à la culture développementistes. Mais on peut être distancié sans pour autant oblitérer la pratique. Et la critique mérite des analyses rigoureuses. Faute de quoi, on tombe aisément du côté de la caricature ou des « *délices douteux de la stigmatisation* », on fait l'impasse sur des questions de fond quant à la nature de l'intervention sociale, à la réflexivité des acteurs engagés dans l'action, aux liens entre connaissance et action dans l'action

⁴⁰ À l'inverse, cf. Recondo, 2006, pour une restitution des modes de pensée et de la réflexion critique interne des observateurs électoraux internationaux.

publique, et finalement on brouille la compréhension des mécanismes de l'intervention de développement et ses effets au lieu de l'élucider.

Cela pose enfin question d'un point de vue éthique. Ce qui est justifiable en tant que discours général peut-il l'être dès lors que l'on fait référence à une ONG précise ? Peut-on prétendre étudier un cas précis en mentionnant explicitement le nom de l'ONG, dès lors qu'on est dans une posture systématiquement critique, frisant le dénigrement et sans une enquête approfondie permettant de produire une analyse incontestable ?

Écartons pour finir un dernier malentendu possible : l'objet de ma propre analyse n'est en aucun cas de disqualifier les critiques sur les ONG⁴¹. Il est au contraire d'appeler à des analyses critiques tout en réclamant des travaux empiriquement approfondis, des analyses contextualisées prenant acte de la diversité de configurations et en revendiquant le droit des ONG à une démarche compréhensive (au sens wébérien du terme), tentant de restituer les faits sociaux à partir de la façon dont les acteurs concernés (les acteurs des ONG au même titre que les populations locales, pas plus, mais pas moins) les vivent et les pensent, et prenant au sérieux les représentations et pratiques des intervenants de développement pour fonder une analyse de l'effet de ces pratiques.

⁴¹ Et celles sur le Gret en particulier.

Bibliographie

ARDITI C., 2004, « Des paysans plus professionnels que les développeurs ? L'exemple du coton au Tchad (1930-2002) », in Le Naélou et Freyss dir., *ONG, les pièges de la professionnalisation*, Revue Tiers-Monde, t.XLV, n°180, pp. 841-864.

AUTREPART, 2005, *Les ONG à l'heure de la « bonne gouvernance »*, Autrepart n°35, IRD/Armand Colin.

ATLANI-DUAULT L., 2005, *Au bonheur des autres. Anthropologie de l'aide humanitaire*, Nanterre, Société d'Ethnologie.

BENKIRANE L., 2003, *Étude de suivi de clientèle EMT*, Phnom Penh, EMT, 67 p.

BILLAUD F. et PIVETEAU A., 1999, *Évaluation d'opérations d'électrification rurale décentralisées menées par des ONG*, Étude sur documents pour le F3E, UMR Regards CNRS-IRD.

BRAÏLOWSKY A., 2000, *Intermédiation sociale et construction institutionnelle*, Coopérer aujourd'hui n°15, Paris, Gret, 34 p.

CARATINI S., 2001, *Projet ALER, volet « kits solaires »*, note de synthèse, 6/12/2001, AFD.

CARATINI S., 2002, *Projet ALER, volet kits solaires, rapport de synthèse*, CNRS, Laboratoire URBAMA, mars 2002, 65 p.

CARATINI S., 2005, « Le projet 'Alizés Électrique' ou les paradoxes du rapport de développement », in *Les ONG à l'heure de la « bonne gouvernance »*, Autrepart n°35, pp. 73-95.

COHEN M., 2001, *Connaître la clientèle des IMF : Outils d'analyse pour les praticiens de la microfinance*, Document de travail de AIMS/USAID (version anglaise de 2000).

Coll., 1979, *Maîtrise de l'espace agraire et développement Afrique tropicale : logique paysanne et rationalité technique*, actes du colloque de Ouagadougou, Mémoires ORSTOM n° 89, Paris, 618 p.

CREUSOT A.C. (avec la collaboration de LAVIGNE DELVILLE Ph.), 2004, *Identifier un projet en microfinance. Repères méthodologiques pour des projets réalistes*, Coopérer aujourd'hui n° 41, Paris, Gret, 64 p. (<http://www.gret.org/ressource/pdf/cooperer41.pdf>).

DANEL G. et ROBINNE F., 2007, *Aide au développement et changement social. Étude d'impact interdisciplinaire sur les activités de microfinance dans l'État Chin de Birmanie*. Coll. Études et Travaux en ligne n°10, Paris, Gret, 178 p.

DAUVIN P. et SIMEANT J., 2002, *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris, Presses de Sciences-Po, 443 p.

BOUSSO P. et al, 1997, *L'impact micro-économique du crédit rural au Cambodge*, Coll. Études et Travaux, Paris Éditions du Gret.

HUSSON X., 2002, *Confrontations entre actions de microfinance et logiques paysannes, Département de Mayo Dallol, Tchad*, IEDES/UCEC.

GHESTEM E., 2003, L'approche du développement par des professionnels agricoles français à travers l'AFDI, mémoire DESS Pratiques sociales du développement, IEDES/AFDI Aquitaine.

KIBLER J.F. et PERROUD C., 2004, *Construire une cogestion des infrastructures hydro-agricoles, l'expérience du projet de réhabilitation des polders de Prey Nup (Cambodge)*, Coll. Études et Travaux, Paris, Éditions du Gret, 320 p.

KORTEN D., 1980, "Community Organization and Rural Development: A Learning Process Approach", *Public Administration Review*, septembre-octobre 1980 (version française, Korten D. 2006, *L'intervention sociale comme processus d'apprentissage*, Coopérer Aujourd'hui n°48, Paris, Gret, 41 p.).

LATOUR B., 1992, *Aramis ou l'amour des techniques*, Paris, La Découverte, 241 p.

LAVIGNE DELVILLE Ph., 1999, *Impasses cognitives et expertise en sciences sociales : réflexions à propos du développement rural en Afrique*, Coopérer Aujourd'hui n°9, Gret, Paris, 26 p. (republié dans Jacob J.P., dir., *Sciences sociales et coopération en Afrique : les rendez-vous manqués*, Nouveaux cahiers de l'IUED n°10, PUF/IUED, pp. 69-99).

LAVIGNE DELVILLE Ph., 2000, « Courtiers en développement ou entrepreneurs politiques ? Les responsables d'associations villageoises de développement dans la région d'émigration internationale (Sénégal, Mali) » in Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan, dir., *Courtiers en développement, les villages africains en quête de projets*, Stuttgart/Paris, Apad/Karthala, pp. 165-187.

LAVIGNE DELVILLE Ph., 2002, *Contre l'autisme des projets, analyser les pratiques préalables à l'intervention*, Les notes méthodologiques n°3, direction scientifique, Paris, Gret, 8 p.

LAVIGNE DELVILLE Ph., SELLAMNA N. et MATHIEU M., coord., 2000, *Les enquêtes participatives en débat : ambitions, pratiques, enjeux*, Paris/Montpellier, Karthala/Gret/Icra, 543 p.

LE NAELOU A et FREYSS J., dir., *ONG, les pièges de la professionnalisation*, Revue Tiers-Monde t.XLV, n°180.

LONG N., 1992, "From paradigm lost to paradigm regained? The case of an actor-oriented sociology of development", in Long N. and A. Long, eds., 1992, *Battlefields of Knowledge, the interlocking of theory and practice in social development*, London, Routledge.

MARZIN J., TASSEMBEDO M., 2005, « Le choc des cultures de crédit au Burkina Faso » in *Lien social et intérêts matériels dans les processus d'action collective*. Actes de l'atelier du séminaire « Action collective », 14 juin 2004, Montpellier, Cirad/Mauss, p 99-113.

MATTHIEUSSANT S., CARLIER R. et LAVIGNE DELVILLE Ph., 2005, *Un projet d'électrification rurale en Mauritanie (1995-2000) : Alizés Électrique : histoire et enjeux d'une tentative de construction d'un service durable*, Études et travaux en ligne n°6, Paris, Éditions du Gret, 154 p.

MOSSE D., 1994, "Authority, Gender and Knowledge: Theoretical Reflections on the Practice of Participatory Rural Appraisal", *Development and Change* 25 (3): 497-525.

MOSSE D., 2005, *Cultivating Development. An Ethnography of Aid Policy and Practice*, London, Pluto Press, 315 p.

*Prendre au sérieux les pratiques des développeurs :
une étape nécessaire de l'analyse critique des interventions des ONG ?*

MULLER P., 1990, *Les politiques publiques*, Que sais-je, Paris, PUF.

OLIVIER DE SARDAN J.P., 1995, *Anthropologie et développement, essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, APAD/Karthala.

OLIVIER DE SARDAN J.P., 2001, « Les trois approches en anthropologie du développement », *Revue Tiers Monde* t. XLII, n°168, pp. 729-754.

OLIVIER DE SARDAN J.P., 2004, « Le chaînon manquant », *Courrier de la Planète* n°74, pp.36-40.

OLIVIER DE SARDAN J.P. et DAGOBI A.E., 2000, « La gestion communautaire sert-elle l'intérêt public ? Le cas de l'hydraulique villageoise au Niger », *Politique Africaine* n°80, pp.153-168.

RIST G., 2001, *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, 2nde édition mise à jour, Paris, Presses de Sciences-Po, 443 p.

ROCHER M., 2002, *Travail de capitalisation Alizés Électrique*, rapport interne, Gret.

Le monde change, les façons de travailler en coopération aussi. Au Sud comme au Nord, effervescence associative, libéralisation économique et décentralisations administratives renouvellent le paysage institutionnel. Les revendications légitimes des citoyens à plus de prises sur leurs conditions de vie amènent à inventer des articulations originales entre démocratie participative et démocratie électorale. Pour rompre les logiques d'exclusion, pour assurer un accès équitable aux services et aux opportunités économiques, de nouvelles articulations entre État, marché et société civile sont à créer, et à consolider institutionnellement et juridiquement.

La légitimité d'actions de solidarité internationale est d'y contribuer, aux côtés des acteurs locaux engagés dans de telles démarches. Mais le système d'aide favorise trop souvent les modes, les impositions de problématiques, les solutions toutes faites. Coopérer aujourd'hui implique de travailler en phase avec les dynamiques sociales, politiques et institutionnelles locales, avec une exigence accrue en termes de qualité et d'efficacité à long terme.

Publiée par la Direction scientifique du Gret, cette série souhaite contribuer au renouvellement de la réflexion stratégique et méthodologique sur l'intervention de développement et les pratiques de coopération, à partir d'une réflexion critique sur les pratiques. Principalement issue des travaux et actions menés au Gret, elle accueille volontiers des textes externes.

La collection « Coopérer aujourd'hui » est dirigée par Philippe Lavigne Delville.

► Derniers titres parus

n° 49. « Mais pourquoi les « bénéficiaires » ne paient-ils qu'une partie de leur contribution financière ? Pauvreté, confiance et règles du jeu dans un projet de développement social urbain à Brazzaville (Congo-Brazzaville) » (Véronique Dorner [anthropologue consultante], avec la collaboration de Philippe Lavigne Delville et Émilie Barrau [Gret], Gret/Direction scientifique, août 2006, 57 pages).

n° 50. « Les marchés fonciers et immobiliers des quartiers informels à Phnom Penh, Cambodge. Dynamiques et enjeux pour l'action publique » (Valérie Clerc et Virginie Rachmuhl [Gret], Gret/Direction scientifique, novembre 2006, 27 pages).

n° 51. « Les ONG nationales de développement à Brazzaville. Dynamiques et conditions de consolidation » (Céline Leroux, Gret/Direction scientifique, décembre 2006, 60 pages).

n° 52. « Appuyer la professionnalisation de la presse au Tchad, un enjeu de démocratisation. L'économie, le talon d'Achille des entreprises de presse » (Cécile Thimoreau, Gret/Direction scientifique, mars 2007, 58 pages).